



Non paiement Pension alimentaire

Par **nanoum29**, le **24/10/2017 à 17:55**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon ex époux a le droit de ne plus me verser la pension alimentaire pour mon fils de 19 ans et ce de son propre chef sous prétexte qu'il n'est plus scolarisé ? et sinon, que puis-je faire ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **morobar**, le **24/10/2017 à 18:07**

Bonjour,

[citation]que puis-je faire [/citation]

Vous asseoir sur vos espérances, car la pension n'est due pour un enfant majeur que s'il est scolarisé et peut présenter un certificat de scolarité ou d'inscription dans un établissement d'études supérieures.

Par **nanoum29**, le **24/10/2017 à 18:40**

merci de votre réponse mais sachez que je n'avais aucune espérance...donc je vais m'asseoir sur rien très distinguée de votre part !!! BRAVO

Par **cocotte1003**, le **24/10/2017** à **19:08**

Bonjour, il faut savoir que si votre fils n'est pas scolarisé ou en recherche très active de travail, il est inutile de saisir un huissier obtenir les pensions non versés car le père pourra saisir le tribunal pour demander l'arrêt du versement voir le remboursement des sommes perçues à tort, cordialement

Par **nanoum29**, le **25/10/2017** à **13:36**

merci cocotte1003